



AVIS DE PROMULGATION

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, le conseil de la Municipalité de Scott a adopté le règlement portant le numéro 518-2026 ayant pour objet d'abroger le règlement 445-2021.

Ce règlement vise notamment à retirer le statut d'immeuble patrimonial à l'église Saint-Maxime et à son terrain, précédemment cités en vertu de la **Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002)**.

Le règlement numéro 518-2026 a été adopté suivant :

- Un avis de motion donné le 2 février 2026 par le conseiller Ghislain Lowe;
- Le dépôt du projet de règlement à cette même date.

Conformément à la loi, ce règlement sera transmis au ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'à la MRC de la Nouvelle-Beauce afin de mettre à jour le statut juridique de l'immeuble concerné.

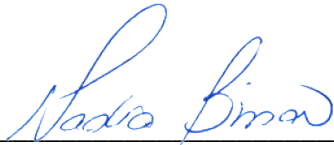
DONNÉ À SCOTT, ce 06 mai 2026

Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6 mai 2026.



Nadia Bisson, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière